

Comment bien entretenir ma ligne de téléphonie fixe

Les responsabilités de chacun



L'OCCUPANT

(propriétaire ou locataire) est responsable de sa propriété privée, de ses biens et de la végétation qui y pousse.



L'OPT-NC

est responsable des installations (poteaux et lignes téléphoniques) et de leur entretien.



LA COMMUNE

est responsable du domaine public et de son entretien.



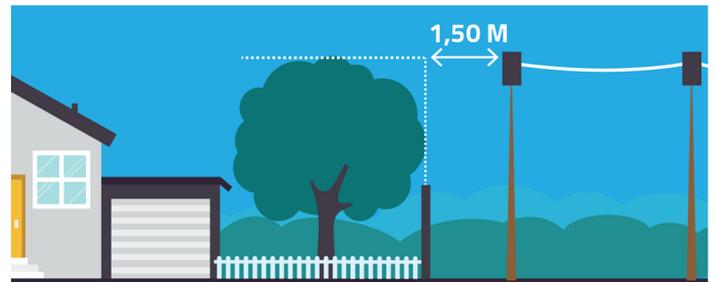
Un cyclone n'est pas considéré comme un évènement imprévisible. Pour éviter que les frais de réparation vous soient facturés, prenez les devants et élaguez votre végétation régulièrement, tout particulièrement avant la saison cyclonique. Pour plus d'information, rendez-vous sur www.securite-elagage.nc

Si un dérangement téléphonique (signalisation au 1013) est lié à un manque d'entretien de votre ligne, l'intervention vous sera automatiquement facturée.

Une ligne aérienne bien dégagée de la végétation

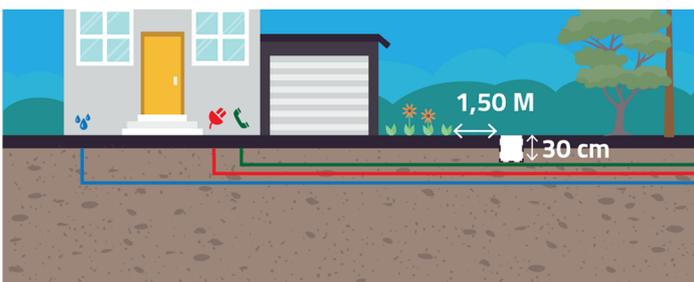


Si ma ligne téléphonique est aérienne, je pense à élaguer la végétation en laissant une distance d'au moins 1,50 m autour de la ligne



Je veille également à élaguer ma végétation à l'aplomb de mon terrain. Les branches hautes devront être au minimum à 1,50 m de distance des lignes téléphoniques

Une ligne sous-terrainne éloignée des racines



Si ma ligne téléphonique est souterraine, je m'assure de ne pas avoir de racines qui détruisent les conduites. Je respecte une distance d'au moins 1,50 m de chaque côté du câble sous-terrain lorsque je fais des plantations.